

LATIN

- Le latin est obligatoire pour les Chartes A.

Leurs épreuves sont les suivantes :

Écrit version : 3h sans dictionnaire
 thème : 3h avec 2 dictionnaires

Le thème peut être remplacé par la version grecque.

Oral traduction sans dictionnaire après une préparation de 30 minutes

- Le latin peut être choisi en Chartes B comme 5^e épreuve (pour cette épreuve, les Chartes B ont le choix entre version latine, version grecque, géographie de la France et histoire des arts).

Leurs épreuves sont les suivantes :

Écrit version : 4h avec dictionnaire
Oral traduction avec dictionnaire après une préparation de 30 minutes

Nos élèves de Chartes A et de Chartes B suivent un cours commun de version latine.

En Chartes A comme en Chartes B, les élèves peuvent débiter le latin. Ils seront pris en charge de façon spécifique, en plus des cours qu'ils suivront avec les non-débutants dès le début de l'année. Les conseils qui suivent leur sont particulièrement recommandés.

Ouvrages nécessaires (1^e et 2^e année) :

Littérature *Les Lettres latines*, Morisset, Thévenot, édition Magnard (Cet ouvrage peut se trouver facilement d'occasion ; il ne sera utilisé qu'à partir du deuxième semestre de première année)

Dictionnaires Version : *Dictionnaire latin-français*, F. Gaffiot, édition Hachette
(Nouvelle édition, revue et augmentée sous la direction de P. Flobert, Attention, il s'agit bien du **grand** Gaffiot, et non de l'édition de poche !)

Thème : *Dictionnaire français-latin*, G. Edon, édition Belin
(pour les Chartes A uniquement)

Grammaire *Précis de grammaire des lettres latines*, Morisset, Gason, édition Magnard (3 couleurs)

Vocabulaire *Les mots latins ; les 2500 mots et constructions du latin*, M.-L. Podvin, édition Scodel

Pour les étudiants CONTINUANT le latin, en attendant la rentrée, vous devez revoir dans la grammaire :

- **En priorité** : les déclinaisons des noms et adjectifs (§ 152 p. 44-45) et les conjugaisons des verbes réguliers (§ 353 à 367 p.101-111) ainsi que celle du verbe *esse* et de ses composés (§ 345 p. 98 et § 350 p. 100)

- **Dans un second temps** : Déclinaisons des pronoms démonstratifs (§ 219, 221, 223 p. 61 et § 227 p. 62), personnels (§ 236, p. 64), et relatifs (§ 257 p. 70).

Pour les étudiants DÉBUTANT le latin, le plus important est de savoir bien identifier la nature et la fonction de chaque mot et de chaque proposition dans une phrase française. Les lacunes dans ce domaine pénalisent chaque année de manière parfois irrémédiable certains étudiants. Il vous appartient donc d'accomplir les efforts nécessaires pour être capable d'analyser une phrase française.

N.B. Ces consignes sont impératives : vous devez, dès le jour de la rentrée, être en possession des ouvrages demandés, et vous devez avoir fait les révisions demandées.

Un contrôle sera fait dans les jours qui suivent la rentrée.

Bon courage !

Mme PLATON – Mme BROCHET- M. CLERIGUES